



AMAP-Alpilles

<http://www.amap-alpilles.org>



Contrat fromage de chèvre - période du 21 mai au 30 juillet

Madame Virginie Gillet (GAEC Gillet d'Aureille siret 52215731200011) vous propose ses fromages de chèvre marqués Parc Naturel Régional des Alpilles. Elle sera présente au cours de nos distributions hebdomadaires.

La vente se fera en respectant les termes du présent contrat établi entre le GAEC Gillet et l'adhérent de l'association ci-dessous désigné :

Nom et prénom : _____

	Frais 2€	Affiné 2€	Sec 1,50 €	Brousse 250 g 4€	Fromage Blanc 250g 2,5€	Faisselle 4x10cl 4,50 €	Fromage gros format 9€	Yaourt par 4 3,60€
21 mai								
28 mai								
4 juin								
11 juin								
18 juin								
25 juin								
2 juillet								
9 juillet								
16 juillet								
23 juillet								
30 juillet								
-								
-								
Totaux								

Montant à régler :

Le règlement global se fera par chèque(s) à l'ordre du GAEC Gillet et ce dès la première livraison qui sera accompagnée de la facture.

Date et signature de l'adhérent :